

Les Belges à l'étranger pourront voter

ÉLECTIONS Le gouvernement dépose un projet de loi pour le scrutin régional

- Les Belges de l'étranger ne peuvent actuellement voter qu'aux législatives.
- Le gouvernement veut ouvrir ce droit aux régionales.
- « Pour le rayonnement du pays », dit Charles Michel.

Le Conseil des ministres de la rentrée, qui se tient ce vendredi, va approuver en première lecture un projet de loi accordant le droit de vote aux régionales aux Belges résidant à l'étranger. Les Belges à l'étranger peuvent voter aux élections

fédérales depuis 1998. En 2002, le gouvernement Verhofstadt avait assoupli les conditions très strictes qui accompagnaient cette faculté. Le vote aux régionales fait en revanche débat depuis plusieurs années sans avoir pu réunir un consensus des partis francophones. « La plupart des Belges installés à l'étranger ont gardé des liens très étroits avec leur pays d'origine, détaille le Premier ministre, Charles Michel. Ces Belges-là n'ont pas le droit de vote aux élections régionales. Je veux me battre pour ces

Belges-là qui sont révoltés. »

Cela fait des années que le MR tente d'arracher au PS et au CDH le droit de vote des Belges résidant à l'étranger pour les élections régionales. Les libéraux ont notamment provoqué

un vote au Parlement wallon en 2008, en 2010 et en 2013. Ecolo soutenait alors leur idée, mais le PS et le CDH ont toujours bloqué. Prétendant que ce n'était pas le moment, qu'il fallait d'abord clarifier les modalités d'élection pour les Belges de l'étranger aux élections législatives, ou que « les compétences exercées par la Région wallonne concernent prioritairement les citoyens résidant sur le territoire wallon ».

Le secret de Polichinelle

Mais un autre élément joue manifestement beaucoup : il est un secret de Polichinelle que les Belges de l'étranger vote majoritairement MR. Ainsi, au scrutin fédéral de 2007, le vote des Belges de l'étranger a placé le

MR en tête dans quatre provinces wallonnes sur cinq. Et l'enjeu n'est pas mince : en mai 2014, sur 310.712 électeurs potentiels à l'étranger, 126.000 s'étaient inscrits pour voter (soit quelque 40,5 %). Lors d'un éventuel vote particulièrement

serré entre les deux grands, PS et MR, les Belges de l'étranger pourraient donc faire basculer le rapport de force. Mais Charles Michel réfute l'accusation électoraliste. « Je ne sais pas si ces électeurs votent MR et peu importe pour qui ils votent. Si un pays veut rayonner dans le monde, et la Belgique veut rayonner dans le monde, il est légitime et normal que ceux qui représentent ce pays sur le plan culturel, sur le plan économique, sur le plan social à l'étranger

puissent être des acteurs aussi dans leur pays d'origine, même si pendant quelques années, ils ne vivent pas dans leur pays. C'est tellement évident pour moi que malgré tous mes efforts d'ouverture et de compréhension, je n'arrive pas à comprendre qu'il y ait encore des partis démocratiques qui contestent ce droit pour les Belges à l'étranger. »

Mais pour que la loi passe, il faudra une majorité des deux tiers. Et le vote du PS n'est toujours pas acquis. Ce jeudi, le parti ne répondait pas directement, rappelant sa demande de création d'une circonscription des Belges à l'étranger, mais pour les législatives et non les régionales. ■

BERNARD DEMONTY
et **MARTINE DUBUISSON**